



DIRECTION DE
INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

CS14-3160-SI- 197 /
DIMENC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouméa, le

27 FEV 2014

à

Monsieur le Gérant de la
Société SERMODIS NC SAS
30, route de la Baie des Dames
98800 NOUMEA

Le Directeur

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°CE13-3160-3279/TDESI_0955/ID_1247
Référence : Déclaration d'une station-service Mobil – commune de NOUMEA
Pièce jointe : 1 avis

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis votre déclaration concernant l'exploitation de la station service Total Mobil sur le lot 192 division du lot 1 partie – Faubourg Blanchot – commune de NOUMEA.

Après examen, il s'avère que votre déclaration n'est pas conforme au regard des dispositions de l'article n° 414-4 du code de l'environnement de la province Sud.

En conséquence, je vous invite à régulariser votre déclaration dans un délai d'un mois et à l'adresser à Madame la Présidente de l'assemblée de la province Sud – direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie - BP 465 – 98845 Nouméa cedex, en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par

qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées

Justin PILOTAZ

DOSSIER DE DECLARATION

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

DOSSIER CONCERNANT :	Station-service Mobil N'Géa
----------------------	-----------------------------

DEMANDEUR :	SERMODIS NC SAS
-------------	-----------------

Réf :		Date de réception du dossier :	18/12/2013
Adresse postale :	30, route de la Baie des Dames – Ducos – 98800 NOUMEA		
localisation de l'installation :	Lot 192 issu de la division du lot 1 partie – Faubourg Blanchot		
Téléphone :	Fax :	Ridet :	176486
Province :	SUD	Commune :	NOUMEA Zone PUD : UBI

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. La déclaration de l'exploitant	
2. Nature et volume des activités	
3. Rubriques de Classement	<p><i>Les calculs des volumes équivalents et débits équivalents doivent être effectués, et les résultats exprimés dans les unités définies dans la nomenclature des installations classées.</i></p> <p><i>Pour la rubrique 1412 : 60*13 =780kg < 1t → activité NC</i></p>
4. Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, les informations suivantes :	
<ul style="list-style-type: none"> • l'occupation du sol • les activités • les établissements recevant du public • les voies de communication • les hydrants (PI ou BI) • les plans d'eau et cours d'eau • la vocation des bâtiments 	
5. Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication :	<p><i>Echelle inappropriée notamment pour les réseaux d'assainissement</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • les zones de stockage • les moyens de lutte contre l'incendie • l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement) 	<p><i>manquants</i></p> <p><i>Des éléments de précisions devront être transmis sur l'emplacement de l'aire de dépôtage et l'accessibilité de celle-ci.</i></p>

Dossier déclaré :	<input type="checkbox"/> Complet	<input checked="" type="checkbox"/> Incomplet
-------------------	----------------------------------	---